

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 27 janvier 2023

DÉLIBÉRATION – CA-2023-FINANCES-43

RENDUE EXÉCUTOIRE LE 03 FEV. 2023

Date de transmission : 03 FEV. 2023

Date de réception rectorat : 03 FEV. 2023

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DES TARIFS D'INSCRIPTION AU DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE L'UPEC

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** l'arrêté du 1er août 2022 portant création de l'Institut d'études politiques de l'université Paris-XII ;
- VU** l'arrêté du 7 décembre 2022 relatif à l'attribution du grade master aux titulaires du diplôme de fin d'études portant de l'Institut d'études politiques de l'université Paris-XII ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-ELE-UPEC-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu, président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** la note relative aux droits d'inscription du diplôme d'université de l'Institut d'études politiques de Fontainebleau-UPEC annexée à la présente délibération ;
- VU** la proposition de grille des droits d'inscription annuels modulés pour le diplôme de l'Institut d'études politiques pour l'année universitaire 2023-2024.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver les tarifs d'inscription au diplôme de l'Institut d'études politiques de l'UPEC telle que définie dans la note annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 27 janvier 2023

Fait à Créteil, le 27 janvier 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Nombre de membres participant à la
délibération : 31
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 4

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication de sa transmission au Recteur d'académie

Note sur les droits d'inscription du diplôme d'université de l'Institut d'études politiques de Fontainebleau-UPEC

Le 1er août 2022 un arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche créait au sein de l'UPEC un institut d'études politiques qui a pris la dénomination d'Institut d'études politiques de Fontainebleau-UPEC. Le 17 décembre 2022 un arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche conférait de plein droit le grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de l'institut d'études politiques.

A partir de septembre 2023 l'IEP proposera donc une offre complète de formation de la licence au doctorat.

Au niveau L, les licences de science politique, d'administration publique et la double licence d'histoire-science politique.

Au niveau M, les masters d'administration publique, d'études européennes et internationales, de politiques publiques et de science politique.

Au niveau D, les doctorats de droit, d'économie et de science politique.

En plus de ces diplômes pour lesquels les droits d'inscription sont fixés nationalement, l'IEP proposera un diplôme d'université construit conjointement par la faculté des sciences et technologie et l'IEP dont l'objectif est d'élargir les études politiques aux sciences exactes et expérimentales afin de former les cadres des secteurs publics, privés et associatifs aux enjeux politiques et scientifiques des questions sanitaires, numériques et environnementales.

Ce diplôme se déploie sur 5 années, dont une année d'étude à l'international et totalise sur les 4 années suivies au sein de l'IEP, 2030 heures d'enseignement. A l'exception des enseignements de langue étrangère, aucun enseignement n'est mutualisé avec les autres formations de l'IEP. Les effectifs seront de 70 étudiantes et étudiants en première et seconde années et de 90 en troisième, quatrième et cinquième années.

Tous les instituts d'études politiques proposent des droits d'inscription modulés dont le montant maximum s'étend de 812 euros (IEP d'Aix en Provence) à 14 210 euros (IEP de Paris pour chacune des trois premières années d'études du diplôme, 19 670 euros ensuite). Les IEP de Bordeaux et de

Grenoble disposent des droits modulés qui atteignent 6 300 euros. Pour les autres IEP les droits d'inscription modulés atteignent entre 3243 euros et 4084 euros par année.

Pour le diplôme de l'IEP de Fontainebleau-UPEC, il est proposé des droits d'inscription annuels échelonnés de 0 à 4000 euros selon le tableau ci-joint. Le barème est identique pour chacune des années d'étude.

Comme tous les étudiantes et étudiants de l'UPEC, celles et ceux qui seront inscrits au sein du diplôme d'IEP pourront bénéficier du soutien du pôle d'accompagnement social de l'université et de celui du service social du CROUS.

**Proposition de grille des droits d'inscription annuels modulés
pour le diplôme de l'IEP de Fontainebleau-UPEC
2023-2024**

Boursiers	0 €
Tranche 1 : de 0 € à 14 000 € (hors boursiers)	300€
Tranche 2 : de 14 001 à 18 000 €	700 €
Tranche 3 : de 18 001 à 22 000 €	1200 €
Tranche 4 : de 22 001 à 26 000 €	1700 €
Tranche 5 : de 26 001 à 30 000 €	2200 €
Tranche 6 : de 30 001 à 34 000 €	2700 €
Tranche 7 : de 34 001 à 38 000 €	3300 €
Tranche 8 : à partir de 38 001 €	4000€

Les droits d'inscription sont perçus chaque année. Le barème est identique pour les cinq années. Le rattachement à une tranche est calculé sur la base du revenu brut global du foyer fiscal de l'étudiant divisé par le nombre de parts. Tout étudiante et tout étudiant peut saisir la direction de l'IEP de Fontainebleau-UPEC en cas de changement de situation familiale (maladie grave, décès, retraite, chômage, divorce, liquidation judiciaire, surendettement, etc.), en vue d'un ajustement de ses droits par rapport aux revenus effectivement perçus lors de l'année.